

ÉLECTIONS AU COMITÉ DES USAGERS DE CHICOUTIMI

DESTINATAIRES : Usagers du CIUSSS sur le territoire de Chicoutimi et la population générale

EXPÉDITRICE : Chantal Goupil, présidente d'élection du comité

DATE : 6 janvier 2022

OBJET : Appel de candidatures pour les élections au Comité des usagers de Chicoutimi

Le Comité des usagers de Chicoutimi du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-St-Jean doit pourvoir 4 postes bénévoles pour des mandats de 3 ans. La date limite pour poser sa candidature est le 20 janvier 2022 à 15h. S'il y a plus de candidat(e)s que de postes à pourvoir, une assemblée d'élection aura lieu le 7 février à 13h.

Pour poser sa candidature, une personne doit :

- ✓ Être un usager des services du CIUSSS (ou son représentant légal) ou une personne intéressée par le respect des droits des usagers et la qualité des services du CIUSSS.
- ✓ Ne pas travailler ou exercer sa profession au sein du CIUSSS.
- ✓ Ne pas avoir d'antécédent judiciaire en lien avec les fonctions du comité.
- ✓ Remplir le formulaire de mise en candidature et le remettre à la présidente d'élection au plus tard le 20 janvier 2022 15h par courriel, au bureau, par la poste ou par téléphone.
- ✓ Vous pouvez également remplir un formulaire de mise en candidature électronique disponible à cette adresse : forms.office.com/r/qPmUnWumaG

Être membre du comité des usagers, qu'est-ce que cela représente?

- C'est une équipe de 12 bénévoles accompagnés d'une coordonnatrice à temps plein.
- Le comité se rencontre mensuellement, tous les derniers lundis après-midi du mois. Les rencontres sont parfois en présence à Chicoutimi, parfois en visioconférence.
- Les membres sont invités à s'impliquer dans différentes activités du comité, par exemple : représenter les usagers lors de rencontres avec le CIUSSS ou des partenaires, réaliser des sondages et en faire l'analyse, donner des avis sur des documents concernant les usagers, participer à des formations, etc.
- Le profil recherché est celui d'une personne capable de poser un regard critique, mais constructif, sur les besoins des usagers et le respect de leurs droits.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus sur le rôle du comité et de l'élection.

Information : Chantal Goupil, présidente d'élection du Comité des usagers de Chicoutimi
(418) 541-1234 poste 2128 / cu.cssc@ssss.gouv.qc.ca
305 rue Saint-Vallier C.p.105, Chicoutimi, G7H 5H6

À propos du Comité des usagers de Chicoutimi

Créé en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (l'article 212), le Comité des usagers de Chicoutimi est l'un des 8 comités des usagers continués de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est formé de 11 membres élus par et parmi les usagers des installations (Hôpital, CLSC, CHSLD et ressources d'hébergement non institutionnelles) du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur le territoire de Chicoutimi et des municipalités de Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord. Sa mission est de défendre les droits des usagers et de contribuer à améliorer la qualité des services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ses fonctions légales sont :

RENSEIGNER les usagers sur leurs droits et leurs obligations.

PROMOUVOIR l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers.

ÉVALUER le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement.

DÉFENDRE les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande de l'utilisateur, ses droits et ses intérêts en tant qu'utilisateur auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

ACCOMPAGNER ET ASSISTER, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.

S'ASSURER, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Qu'est-ce qu'un usager?

Un usager est une personne physique qui a, ou qui a eu, recours aux services de santé ou aux services sociaux donnés par un établissement du réseau des services de santé et des services sociaux du Québec. La notion d'utilisateur doit s'interpréter en rapport avec l'admission, l'enregistrement ou l'inscription de l'utilisateur et de ses proches recevant des services. Ainsi, dans la mesure où la personne concernée peut établir qu'elle a reçu un service de l'établissement, elle est considérée comme un usager. Il n'y a aucune restriction quant à la nature, à la fréquence ou à la continuité du service reçu par l'utilisateur ou ses proches.

Références pour en savoir plus :

12 droits des usagers : 12droits.santesaglac.gouv.qc.ca/

Comités des usagers du Saguenay-Lac-Saint-Jean : santesaglac.gouv.qc.ca/usagers-et-visiteurs/droits-plaintes-questions/comites-des-usagers-et-de-residents/

Cadre de référence relatif aux comités : publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002052/

Regroupement provincial des comités des usagers : rpcu.qc.ca/